

## COMPTE RENDU de la Séance du 05 AVRIL 2013

### Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le vendredi cinq avril deux mille treize à vingt heures trente.

La convocation a été adressée le 28 mars 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats 2012 budget EAU
- Vote du Budget Primitif 2013 EAU
- Affectation des résultats 2012 Budget COMMUNE
- Fixation des taux d'imposition 2013
- Vote du Budget Primitif 2013 Commune

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, JAY Anne, LOUIS Monique, MENETRIER Eric, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOUX Bernard, SCHWRDA Pierre et TERRIER Anne-Laure.

Absents excusés : M. Pierre REVEST procuration à M. Bernard RASSINOUX, M. Alain SOMMARUGA procuration à Mme Monique LOUIS, M. Dominique BEAUDART procuration à M. Pierre JAVELLE.

Mme Monique LOUIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Validation du choix des entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis pour le marché relatif aux travaux d'aménagement du centre du village
- Demandes de subventions de différentes associations : MJC « Les Naux », Une Oasis, Une Ecole, l'ADMR « La Bouvade », RADIO DECLIC, les Restaurants du Cœur, La Caldéniacienne pour l'organisation de la course et le Chantier Jeunes 2013

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

#### Affectation des résultats 2012 budget EAU

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, exercice 2012, du service EAU, Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **27 850,31 euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

<b>Pour mémoire : prévisions budgétaires</b>	27 590.00 €
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	
<b>excédent :</b>	<b>27 850,31 €</b>
<b>déficit :</b>	
<b>A) EXCEDENT au 31/12/2012</b>	<b>27 850,31 €</b>
* exécution du virement à la section d'investissement	
* affectation complémentaire en réserves	/
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>27 850,31 euros</b>

#### Vote du Budget Primitif 2013 EAU

Le Conseil municipal après délibération approuve le budget primitif 2013 du service EAU qui s'élève à :

* dépenses d'exploitation	: 91 340 €	* recettes d'exploitation	: 91 340 €
* dépenses d'investissement	: <u>95 735 €</u>	* recettes d'investissement	: <u>95 735 €</u>
	187 075 €		187 075 €

#### Affectation des résultats 2012 -Budget COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, exercice 2012, de la COMMUNE, Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **571 795,77 euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

<b>Pour mémoire : prévisions budgétaires</b>	872 719,00€
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	
<b>excédent :</b>	<b>571 795,77 €</b>
<b>déficit :</b>	
<b>A) EXCEDENT au 31/12/2012</b>	<b>571 795,77 €</b>
* affectation complémentaire en réserves	/
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>571 795,77 €</b>

### **Fixation des taux d'imposition 2013**

Après délibération, le Conseil décide de ne pas modifier le taux des trois taxes directes locales et vote les produits attendus tels qu'indiqués ci-dessous :

	<b>Taux votés (%)</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe d'habitation	10,05	65 064
Taxe foncière (bâti)	11,44	66 478
Taxe foncière (non bâti)	17,14	2 314

### **Vote du Budget Primitif 2013 COMMUNE**

Après délibération le Conseil municipal vote le budget primitif 2013 de la Commune qui s'élève à :

* dépenses de fonctionnement	992 986 €	recettes de fonctionnement	992 986 €
* dépenses d'investissement	<u>1 501 296 €</u>	recettes d'investissement	<u>1 501 296 €</u>
	2 494 282 €		2 494 282 €

### **Validation du choix des entreprises retenues pour le marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie du centre du village**

Suite à la commission d'ouverture des plis du 27/03/2013 et après négociation, le Conseil municipal après délibération valide le choix fait par la commission des deux entreprises les mieux disantes, à savoir :

- pour le Lot n°1 (Chapitre A et B) : **TP2B/ISS ESPACES VERTS** pour un montant de **935 000 € H.T.** soit 1 118 260 € T.T.C.
- pour le Lot n°2 : **S.E.T.** pour un montant de **195 211.50 € H.T.** soit 233 472.95 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer tous documents utiles, et en particulier la notification du marché pour les deux lots.

### **Subventions accordées à différentes associations : Radio Décllic, ADMR «La Bouvade», les Restaurants du Cœur**

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention de plusieurs associations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention :

- de **200 €** à l'Association pour la Communication dans le Toulouis « **Radio Décllic** » pour l'année 2013.
- de **100 €** à l'association **A.D.M.R. « La BOUVADE »** afin d'aider et soutenir les personnes et familles en difficulté du Sud Toulouis,
- de **100 €** à l'association « **Les Restaurants du Cœur** » de Lorraine,

### **Subvention accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »**

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'Association « Une Oasis, Une Ecole » pour le projet d'aide à la construction d'une école dans le village d'OUM Echenad (Mauritanie) ; une aide à l'association « Wha Medrassa » pour assurer le fonctionnement du puits de Rag ainsi que la possibilité de faire face à une éventuelle aide alimentaire à Laguéïla. Considérant que cette association est en partenariat avec les écoles primaires du R.P.I. (Chaudeney-sur-Moselle et Pierre-la-Treiche), et après délibération, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention :

- de **300 €** à l'association « **Une Oasis, Une Ecole** » pour ces projets,

### **Subvention accordée à l'Association M.J.C.« Les Naux » de Chaudeney-sur-Moselle pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention :

- de **2 500 €** à la M.J.C. « Les Naux » pour l'organisation du C.L.S.H. prévu du 8 au 26 juillet 2013.

### **Subvention accordée à l'Association « La Caldéniacienne » pour l'organisation de la Course en 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention :

- de **2 500 €** à l'Association « La Caldéniacienne » pour l'organisation de la course « La Caldéniacienne » pour 2013.

### **Subvention accordée à l'Association « La Caldéniacienne » pour le Chantier Jeunes 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de verser une subvention en complément de l'aide de l'Etat attribuée dans le cadre du C.U.C.S. :

- de **1 500 €** à l'Association « la CALDENIACIENNE » pour le chantier jeunes 2013,

### **Subvention accordée à l'Association Familles Rurales pour l'organisation de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2012/2013**

Le Maire présente au Conseil municipal la convention 2012/2013 entre l'Association Familles Rurales et les communes de Chaudeney-sur-Moselle et Pierre-la-Treiche qui fixe la subvention de fonctionnement de l'accueil périscolaire au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte pour 2013 une participation égale des deux communes,
- accepte de verser une subvention de **5 500 €** à l'Association Familles Rurales,

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 08/04/2013 et transmis au contrôle de légalité le 09/04/2013.*

Le Maire, P. JAVELLE